

Quoi? de 9

hiver
2010

Questions
d'Actualité

Vie de
l'Association



le planning
familial 59

- 2** Editorial,
Le petit mot de la Présidente
- 3** “ Pour le remboursement
de toutes les contraceptions ”
- 4** “ À cumul d'inégalités,
pauvres retraites ”
- 6** “ Réforme : les Agences
Régionales de Santé ”
- 7** “ L'association
départementale : *AD59* ”
- 8** “ Le Planning Familial
du Douaisis ”
- 9** “ Formation :
Ça se termine ! ”
- 10** “ Formation :
Professionnel-le-s relais ”
- 12** “ Fondation du groupe
Vie Nocturne ”

Editorial

Ce premier trimestre de l'année scolaire 2010-2011 nous a trouvé-e-s sur plusieurs terrains de lutte.

Depuis Avril - à l'initiative du Planning Familial, de la Coordination Nationale pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (CADAC) et de la Coordination nationale des Centres d'Interruption de Grossesse (l'ANCIC), une manifestation prévue le 6 Novembre se préparait.

De nombreuses organisations ont rejoint ces associations pour dénoncer les obstacles qui remettent en cause le droit fondamental des femmes à disposer de leur corps : des établissements refusent d'accueillir des femmes dans les délais légaux ; d'autres d'organiser des services d'orthogénie ; ou ne remplacent pas les médecins pratiquant l'avortement lors de leur cessation d'activité ; on ferme des établissements hospitaliers publics ; les forfaits IVG sous-estimés incitent les directions des hôpitaux à cesser les activités « non rentables ».

Dans notre région, il faut le constater, la loi «Aubry» est bien mieux appliquée que dans d'autres, et ce notamment dans la métropole lilloise, même si dans certains secteurs géographiques, les difficultés sont plus grandes.

Il nous a donc été difficile de constituer un Collectif et de mobiliser suffisamment de monde pour envoyer un bus à Paris à la manifestation. Néanmoins ce jour là, qui était aussi la 6ème journée de revendication pour les retraites, nous avons relayé dans la manifestation lilloise les inquiétudes et revendications portées au niveau national.

Car depuis le début des manifestations pour faire changer le projet gouvernemental sur les retraites, nous avons essayé - avec les associations de la Maison des Femmes et d'autres associations féministes - de faire émerger la question spécifique des retraites des femmes. Question spécifique liée en

premier lieu à l'écart de salaires entre les femmes et les hommes, et à la trop fréquente assignation des femmes à la prise en charge des enfants, ce qui entraîne pour elles des carrières incomplètes....

Par ailleurs nos partenariats s'élargissent. Ils nous permettent de mieux répondre à des difficultés spécifiques telles que des demandes d'IVG suite à des violences sur de très jeunes femmes, l'accueil d'étudiantes étrangères non francophones, la prévention des violences et des mariages forcés... Dans chacun de ces cas, nous restent des visages de femmes que nous avons pu orienter ou dépanner.

Mais l'avenir est inquiétant. Nous espérons que l'Etat tiendra en 2010 ses engagements sur le financement des établissements d'information et de conseil conjugal et familial (EICCF), comme il s'y est engagé dans le cadre du protocole signé en 2009. Nous espérons également que, dans la définition du nouveau Programme Régional de Santé, la santé sexuelle, l'éducation sexualisée, l'accès à la contraception et à l'IVG ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes seront reconnues comme priorités sur notre territoire : c'est la raison de notre participation à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), dans le cadre de la nouvelle Agence Régionale de Santé (ARS).

L'augmentation de la fréquentation de notre centre, la reconnaissance institutionnelle et partenariale de nos compétences entraînent un surcroît d'activité sans moyens supplémentaires. Nous espérons que cette reconnaissance ne soit pas seulement d'estime, mais s'accompagne des financements qui nous permettront de mieux porter nos objectifs et d'augmenter notre efficacité.

Anita Fontaine



Le petit mot de la Présidente

Vous avez reçu juste avant l'été le dernier numéro du Quoi d'Neuf. Il retraçait les réflexions nées du débat que nous avons organisé localement, celles de la commission nationale à laquelle l'une d'entre nous a participé et nos contributions spécifiques sur la révision de la loi bioéthique. Le numéro était fourni...un peu trop « gros » aux dires de certain-e-s, mais intéressant aux dires de tout-e-s.

Nous aurions voulu en refaire un autre plus vite et nous avons peut être péché par ambition en envisageant un numéro aussi conséquent que le dernier.... L'association est vivante et très active. Nous restons donc plus modestes en voulant conserver ce lien avec nos adhérent-e-s, et en évoquant davantage dans ce numéro notre activité, ce à quoi nous avons participé comme moteur ou partenaire.

Anita Fontaine

Pour le remboursement de TOUTES les contraceptions

La contraception est un droit fondamental des femmes et des hommes pour vivre une sexualité libre et épanouie, pour choisir le moment d'avoir ou non des enfants. En France, le droit d'avoir accès à une contraception gratuite et anonyme est inscrit dans la loi depuis 2001 pour tous les jeunes de moins de 18 ans. La campagne nationale actuelle sur la contraception, lancée en 2007, précise que la « meilleure contraception, c'est celle que l'on choisit », et bien sûr, le Planning Familial a largement soutenu cette campagne !

Oui mais.....

Permettre un choix réel pour les femmes et les hommes, c'est garantir que TOUS les moyens de contraception soient accessibles à TOUS et à TOUTES, dans le respect de chacun-e, et sans restriction. Ne pas créer d'inégalité d'accès en France en matière de contraception est une préoccupation majeure de notre association. C'est pourquoi le Planning Familial a lancé en mai une campagne nationale prévue jusqu'à fin 2010 pour le remboursement de TOUTES les contraceptions !

Car aujourd'hui, en France :

Certains moyens de contraception ne sont pas remboursés ou trop chers (patch, anneau, préservatif masculin ou féminin, certaines pilules...).

Il existe une inégalité d'accès à des lieux ressources en matière d'information et de délivrance de la contraception, et cela, selon la loi, notamment en terme de gratuité pour les personnes mineures: cela pose clairement la question du développement des lieux permettant d'accéder à l'information et à la contraception sur l'ensemble du territoire, et particulièrement en zone rurale.

la sexualité des jeunes reste, dans notre société, un tabou et la contraception encore une « affaire de filles ».. Privilégier une approche globale et positive de la sexualité des jeunes, dans le respect des différences, passe par l'absolue nécessité d'une éducation à la sexualité et sexualisée de tout-e-s comme les textes le prévoient.

Et tout récemment, concernant l'accès à la méthode ESSURE, technique de stérilisation tubaire par voie hystéroscopique chez la femme, une décision de l'UNCAM, parue

au JO du 31 août 2010, rend caduque un avis de la Haute Autorité de Santé par une restriction de remboursement avant 40 ans pour ESSURE. Certaines femmes ne pourront donc plus accéder librement à la technique de leur choix pour des raisons financières. De plus, en attendant leurs 40 ans, elles pourront être exposées, soient à des complications liées à d'autres méthodes contraceptives, soient à des grossesses non désirées.

Or la loi de 2001 inscrit clairement la stérilisation féminine et masculine comme moyen de contraception définitive qui doit relever d'une « volonté libre, motivée et délibérée » de toute personne majeure, suite à « une information claire et complète », et après discussion avec son médecin, avec comme seule condition une période de réflexion de 4 mois entre la première demande et l'intervention. Les textes d'application ainsi que le dossier-guide n'indiquent pas d'autres conditions (âge, nombre d'enfants ...) et indiquent clairement le remboursement de l'acte : ils ne précisent pas de limite à ce remboursement liée à l'une ou l'autre technique. Le manque d'information, les difficultés d'accès ou de coûts et les idées reçues restent encore des freins majeurs pour accéder à la contraception et à la maîtrise de la fécondité.

Alors Oui...

Le Planning familial réaffirme les droits sexuels comme droits fondamentaux. Il réaffirme également l'importance de pouvoir dissocier procréation et sexualité. Il souligne enfin la nécessité d'accéder à la contraception de son choix, par l'application de la loi et de TOUTE la loi et par le remboursement de tous les moyens de contraception de manière à en favoriser l'accès à toutes et tous, notamment aux jeunes.

C'est pourquoi, en 2010, le Planning a lancé en une campagne nationale pour le remboursement de TOUTES les contraceptions sous forme de cartes à signer, qui seront remises au Ministre de la Santé. Ces cartes sont disponibles dans chaque lieu d'accueil et ou chaque centre de planification du Planning Familial.

L'état doit garantir l'application de la loi sur l'ensemble du territoire régional en matière d'accès à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité. L'accès à une contraception et à un avortement sûr et légal sont les deux facettes d'un seul et même droit : celui de disposer de son corps.

Ensemble pour le remboursement de TOUTES les contraceptions, parce que c'est « un droit, mon choix et notre liberté » !

Véronique Séhier



À cumul d'inégalités, pauvres retraites...

Faut-il revenir sur la mobilisation engagée contre la réforme des retraites particulièrement injuste et discriminatoire envers les femmes ? Beaucoup de constats plus alarmants les uns que les autres ont fini par émerger, grâce à l'opiniâtreté des femmes dans les syndicats ou les associations, à celle aussi des Délégations aux Droits des Femmes du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

En effet, cet automne, la situation des femmes a fini par traverser l'écran médiatique, au risque d'ailleurs de l'instrumentalisation pure et simple par les stratégies politiques, pour ramener les sénateurs égarés dans le giron du gouvernement.

Juin, septembre, octobre, novembre, nous avons participé au mouvement syndical et populaire avec d'autres associations de femmes à Lille, rassemblées pour être visibles, diverses dans l'expression de nos pancartes et nos tracts, témoignant d'une solidarité entre toutes.

Les faibles retraites des femmes sont l'aboutissement de l'ensemble de leurs choix faits au cours d'une vie : formation, carrière professionnelle, amours et enfants, implication familiale ou sociale.... Les inégalités entre hommes et femmes accumulées au fil des ans se creusent encore au moment de la retraite. Les réformes engagées depuis 1993 ne font que les approfondir. La société au final fait durement payer aux femmes les efforts qu'elles font pour concilier vie familiale et vie professionnelle.

Pour mémoire rappelons le tranchant des statistiques marquées pour les femmes par des carrières incomplètes, des pensions inférieures et des départs plus tardifs : elles prennent leur retraite en moyenne presque deux ans plus tard que les hommes ; seules 39% d'entre elles partent, même à 65 ans, avec une carrière complète, contre 85% des hommes ; leurs pensions de droit direct sont près de deux

fois inférieures. Beaucoup sont pauvres : elles sont 57% des bénéficiaires des allocations du minimum vieillesse et 70% de ceux qui touchent les pensions portées au minimum dans la fonction publique ou dans le secteur privé.

Pourtant, leur activité professionnelle n'a cessé d'augmenter depuis 40 ans, permettant un enrichissement général, et l'amélioration du niveau des pensions pour tous.

Par ailleurs, elles assurent 80% des soins aux enfants, aux proches malades et/ou âgés, 80% du travail domestique : ce sont des travaux gratuits, invisibles, indispensables à toute vie familiale et sociale. C'est sans compter leurs activités de lien social, ô combien nécessaires, comme les conseillères du Planning Familial peuvent en témoigner. Toutes activités qui ne relèvent pas du bien-être mais simplement de l'entretien de la vie. Ce décalage entre les richesses apportées par les femmes hors du cadre strictement comptable et la misérable gratification en retour fait monter la colère et crier à l'injustice.

Evidemment, nous nous inscrivons dans le contexte politique, économique et social de la crise, du chômage, et de la mondialisation. Mais fallait-il se dépêcher autant pour satisfaire des agences de notation toute puissantes et à l'intégrité douteuse, pour garantir à notre pays un remboursement de la dette publique considéré en haut lieu comme supportable ? N'y avait-il pas de solutions alternatives à l'allongement du temps de travail qui auraient pu être examinées ?

Car comme le faisait remarquer récemment un éminent économiste⁽¹⁾ saluant la mobilisation française contre la régression sociale : « Depuis 1983, en France, le PIB par personne a augmenté de 45%. L'augmentation de l'espérance de vie est très faible en comparaison. Le nombre de travailleurs par retraité est passé de 4,4 en 1983 à 3,5 en 2010, mais la croissance du revenu national a été bien plus que suffisante pour compenser l'évolution démographique, y compris l'évolution de l'espérance de vie [...] La situation est similaire concernant le futur : la croissance du revenu national au cours des 30 ou 40 prochaines années sera bien plus que suffisante pour financer les augmentations des dépenses de pension due à l'évolution démographique, tout en permettant aux générations futures de bénéficier d'un niveau de vie bien plus élevé qu'aujourd'hui. Il s'agit d'un choix social, consistant à déterminer de combien d'années de retraite les gens veulent bénéficier et comment ils veulent les financer. »

Je voudrais terminer par quelques remarques plus personnelles :

Quelle égalité voulons-nous ?

On a tous compris que le développement de l'activité salariée des femmes n'a qu'un impact modéré sur leurs retraites ; certes la durée de cotisation tend à s'accroître mais c'est le parcours professionnel qui fait la différence : temps d'inactivité, interruptions, temps partiel subi ou choisi, moindre salaires, moindre progressions professionnelles. Au-delà des expériences individuelles, des études ont montré combien les naissances sont un moment charnière dans le creusement des écarts entre les trajectoires professionnelles, chaque naissance supplémentaire accentuant le décalage. Pour corriger les interruptions de carrière liées aux enfants, les Majorations de Durée d'Assurance dans le Privé et les bonifications dans le Public étaient avant 2003 uniquement réservées aux femmes. Depuis, au nom du principe d'égalité, la Commission Européenne a mené au cours des dernières années une offensive auprès des états de l'Union Européenne pour l'application rigoureuse du principe communautaire d'alignement du traitement des femmes et des hommes dans les régimes de retraite. Cela s'est traduit par un alignement par le bas des dispositifs applicables aux femmes. A volume financier constant, les avantages familiaux précédemment acquis aux femmes ont été fragilisés et renvoyés à une négociation de couple. L'extension aux hommes a renforcé les inégalités plutôt que les réduire. L'égalité neutre veut ignorer la réalité de l'apport spécifique des femmes et remet en cause au nom d'un principe abstrait des mesures faiblement compensatrices d'inégalités. Cette égalisation mal pensée est une injustice, et la prise en compte complète des congés de maternité n'est qu'une « mesurette » sans vraie portée symbolique.

De manière générale rien ne bougera sans la volonté politique d'agir pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans des conditions qui ne fassent pas de la maternité une entrave à l'égalité.

Les régressions de la démocratie française

Cette question de la maternité, ou plus largement de la procréation, s'est mêlée à l'épisode sur les retraites. La frange familialiste du Sénat a instrumentalisé ce sujet pour emporter le vote, en rendant aux « mères de famille de trois enfants » les avantages remis en cause dans le projet de loi. Quid de celles qui ont arrêté de travailler pour élever deux enfants ? Et de celles qui, seules, en élève un ? Peut-on envisager la fécondité des femmes comme un bien social dont elles ont la libre responsabilité ? Nos représentants ne sont visiblement pas encore sortis du schéma « tota mulier in utero ». Par ailleurs et dans le même temps, le mouvement féministe se mobilisait contre la fermeture de centres IVG, victimes de la restructuration de l'hôpital public placé sous les fourches caudines de la rentabilité. Le droit à l'avortement, libre et gratuit, a été l'une des premières revendications du Mouvement de Libération des Femmes. Il n'a jamais été un but en soi mais la reconnaissance d'une liberté : « Un enfant si je veux quand je veux », « Nous aurons les enfants que nous voulons » étaient les slogans des manifestations qui ont commencé en 1971. Des lois sont intervenues ensuite pour organiser l'exercice de ce droit et nous savons bien au Planning qu'inlassablement, il faut défendre cet acquis et veiller à l'application des lois.

La démocratie française régresse aussi en adoptant une réforme des élections territoriales dont le mode de scrutin (uninominal à deux tours) n'assure plus du tout la parité. Cela est contraire à ce principe inscrit depuis 10 ans dans la constitution alors que la parité est le moyen de mettre fin au sexisme ordinaire qui veut maintenir les femmes en dehors des décisions et des responsabilités qui concernent leur vie. Encore un coup bas fait aux femmes indigne d'une société moderne !

Tout se tient. Les femmes ont besoin, et nous le réclamons depuis longtemps, d'une politique globale et d'un grand ministère pour l'impulser et la coordonner. Mais cela ne va pas dans le sens de l'organisation politique française...

Anne-Marie Marmier

(1) Mark Weisbrot, qui dirige avec Dean Baker le *Center for Economic and Policy Research*, dans "The Guardian" du 27 octobre 2010.

Réforme : Les Agences Régionales de Santé

La réforme du système de santé a mis en place les Agences Régionales de Santé (ARS) en 2010. Elles ont pour vocation de gérer l'organisation des soins et du secteur médico-social.

Cette réforme est celle du système de santé et non de la santé. Son objectif est clairement économique (économie de 7 milliards d'euros d'ici 2011). L'ARS doit assurer la coordination et la concertation des acteurs, définir, financer et évaluer les actions de prévention, contrôler la dimension économique. L'avantage est d'avoir un seul interlocuteur : le périmètre d'action des ARS est très étendu avec une orientation très sanitaire, la prévention n'est pas une priorité. Le médico-social reste encore pris en charge par les collectivités territoriales mais dans le cadre de l'ARS.

L'ARS regroupe l'État et l'Assurance Maladie avec, entre autres, une partie des Directions des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS) et des Directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS) hors cohésion sociale, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH), une partie des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et les Groupements Régionaux de Santé Publique (GRSP). Elle ne regroupe ni la santé scolaire, ni la médecine du travail, ni les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Elle a une autonomie administrative et financière avec un budget parfois supérieur à celui du Conseil Général. Le Directeur général est nommé en conseil des ministres. Pour le Nord-Pas-de-Calais, il s'agit de Daniel LENOIR. Elle est dotée d'un Conseil de surveillance présidé par le préfet de région et où les usagers (souvent des associations de patients) ont une place mais n'ont pas vocation à être majoritaires.

L'ARS s'appuie sur la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) - où le Planning Familial du Nord est suppléant de AIDES en tant qu'association représentant les usagers pour la Région - et sur des Conférences de Territoires en cours d'installation.

Les ARS doivent appliquer des priorités décidées au niveau du conseil national des ARS avec des déclinaisons territoriales en fonction des particularités locales. Quatre commissions sont installées à la CRSA : les commissions «prévention», «organisation des soins», celle «médico-social» et «droit des usagers».

La CRSA participe à l'élaboration du Plan Régional de Santé, un ensemble de plans (plan stratégique régional), schémas (schéma régional de prévention, schéma régional de l'organisation des soins, schéma régional de l'organisation médico-sociale) et programmes déclinés dans le temps. Pour l'instant quatre programmes sont prévus : le programme «prévention», le programme «télé-médecine», le programme «gestion des risques», le programme «handicap». D'autres programmes pourront être proposés, en particulier dans le domaine de la santé mentale.

Le plan doit être adopté par la CRSA fin 2011.

Comme on le voit, le système est complexe et ne laisse pas beaucoup de marge à l'initiative et à la proposition. Pour pouvoir être efficace, nous participons aux réunions du Collectif Inter-associatif des associations d'usagers en Santé (CISS) et de l'URIOPS qui recouvre plutôt les acteurs du médico-social et dont les présidents jouent des rôles importants à la CRSA.

Véronique Clavey

Vie de l'association

L'association départementale, "AD 59" du Planning Familial.

En 98, quand le Nouveau Planning Familial a été créé, nous voulions tous de petites structures, indépendantes, autonomes financièrement, qui ne risquaient pas de s'écrouler comme un château de cartes en cas de difficultés financières ou politiques.

Après la création de Lille, les associations de Maubeuge et de Cambrai ont suivi et maintenant celle de Douai. Bien sûr, les liens entre elles, plus ou moins formels ont toujours existé et nous étions tous rattachés à la confédération nationale du Planning Familial. Mais la structure départementale était indispensable pour coordonner nos actions et pour coller aux statuts confédéraux.

Nous avons donc décidé en mars 2000 de recréer l'association départementale avec, pour mission essentielle, la formation initiale et continue des conseiller-e-s et des militant-e-s salarié-e-s ou bénévoles. C'est Anita Fontaine puis Martine Lenoir qui en ont pris la présidence, j'ai pris le relais en juin.

La mission de formation est bien remplie (comme vous le verrez dans les pages suivantes).

La mission de développement et d'implantation se fait plutôt par l'intermédiaire du Planning Familial de Lille, tête de réseau départemental mais aussi des autres associations locales. L'exemple de Douai (cf. l'article de Stéphanie) montre le rôle important que Lille a joué en permettant à Stéphanie, salariée à Lille de prendre du temps pour mettre en place la structure de Douai. Le soutien en trésorerie a aussi été vital. Mais l'ouverture n'aurait pu se faire sans la présence de conseillères de Cambrai et la formation de nouvel-le-s conseiller-e-s.

La coordination, la mutualisation de moyens, d'outils, voir de personnels, le travail au niveau de la région, c'est l'objectif que nous nous sommes fixé pour ces prochaines années. L'enjeu est important car nos structures associatives sont fragiles et même précaires, les financements ne sont jamais assurés et seule une action groupée peut nous permettre de nous développer sans nous laisser submerger par une gestion de plus en plus difficile. La politique de santé se joue par ailleurs maintenant au niveau régional dans les Agences Régionales de Santé (ARS) et c'est donc à ce niveau que nous devons être des interlocuteurs crédibles.

**Véronique Clavey,
Présidente AD 59**

Planning Familial du Douaisis

En 2006, le Conseil Général du Nord a sollicité l'Association Départementale du Planning Familial pour créer un nouveau centre de planification sur le territoire du Douaisis, celui-ci manquant cruellement de centres de planification. Seules des consultations sont assurées au Centre de Plannification et d'Education Familiale (CPEF) du Centre Hospitalier de Dechy (au nombre de 5) et à l'Unité Territoriale d'Actions et de Préventions Sociales.

Les textes prévoient une consultation de planification et d'éducation familiale par tranche de 100 000 habitants ; le territoire du Douaisis devrait donc en assurer seize par semaine. Cette demande est motivée par d'importants constats : un taux de grossesse élevé chez les adolescentes, des collèves qui ne bénéficient pas d'animations «Vie Affective et Sexuelle» et des situations de violences entre jeunes, très fréquentes. C'est donc en 2007 qu'une équipe s'est constituée pour créer l'association locale «Planning Familial du Douaisis». D'abord à la recherche d'un lieu adapté pour les consultations de planification familiale et de conseil, puis des subventions des Communes et des Communautés d'Agglomérations viendront compléter les financements du Conseil Général du Nord pour l'aménagement et le fonctionnement du Centre.

Toutes ces démarches ont été un véritable parcours du combattant : l'arrivée du Planning a suscité bien des débats et il aura fallu à toute l'équipe une ténacité sans relâche pour défendre les valeurs du Planning Familial et le droit à l'avortement, auprès des élus du territoire. Bon nombre d'entre eux étaient fermement opposés à cette ouverture. L'avortement est un droit acquis mais encore très souvent remis en cause, 40 ans après le vote de la loi Veil.

Il en résulte un travail important à effectuer dans le Douaisis sur l'information et l'accès à la contraception, à l'IVG, et le droit de disposer de son corps. Il est essentiel de planifier des animations en Vie Affective et Sexuelle dans les collèves et lycées. La sexualité des adolescents est trop souvent niée. De telles animations sont déjà programmées pour janvier 2011 en Lycée.

Nous avons également un projet de collaboration avec le Centre Social du «Faubourg de Béthune» à Douai. Plusieurs séances sont prévues pour aborder les questions de sexualité, de contraception, le respect de soi, de l'autre. Elles commenceront au dernier trimestre de l'année 2010. L'association participera aussi à la demi-journée de présentation des différents Centre de Planification Familiale, le 28 janvier 2011 organisée par l'Unité territoriale du Conseil Général du Nord à Douai.

L'utilité des centres de planification familiale n'est plus à prouver.

Trois ans après sa création et ses multiples rebondissements, le Conseil d'Administration du Planning Familial du Douaisis a donc le plaisir d'annoncer...

L'ouverture officielle du Centre de Planification Familiale du Douaisis le Mardi 4 Janvier 2011 à 9h30 au :

95 RUE Morel 59500 DOUAI

Tel : 03 27 87 28 96

Mail : planning.familial.douaisis@gmail.com

Le public y sera accueilli par une équipe composée de :

- **5 médecins :** le Docteur Fidèle LOVI (médecin directeur) et les Docteurs Delphine HEUNET, Fabienne BILLIAERT, Christian MERESSE, Eric DECRETON.
- **4 conseillères :** Sadia FARES, Cécile GUEGUEN, Patricia QUESTE, Stéphanie CLEMENS.
- **1 secrétaire** dont le poste à pourvoir. Si vous êtes intéressé-e-s, n'hésitez pas à contacter le Planning Familial du Douaisis par courriel.

Stéphanie

Formation : “Ça se termine !”

Débutée le 4 Octobre 2008, la 5ème session de formation à « l'Éducation à la Vie » et au « Conseil Conjugal et Familial » se terminera le samedi 11 Décembre 2010 par un bilan collectif des mémoires... et une coupe de Champagne !

C'est un parcours sans fautes pour l'excellente équipe de formatrices que sont Dolly JOOSSEN, Martine LENOIR et Véronique CLAVEY. Merci pour leurs compétences et implications !

C'est un engagement sans précédent de dix sept stagiaires (quinze femmes et deux hommes) qui se sont investis jusqu'à la ligne finale.

Une bonne entente dans le groupe s'est instaurée très rapidement. De professions diverses, d'âges différents, le groupe a pu trouver un fil conducteur qui les a uni. Dans une ambiance décontractée, le sérieux était pourtant toujours de rigueur. Les différents intervenants, en lien avec chacun des thèmes abordés, ont apportés un enseignement de grande qualité.

Un week-end de travail (est-ce vraiment le bon mot ?) s'est déroulé en plein cœur de la forêt de Saint-Amand-les-Eaux, dans un gîte confortable. L'occasion de mieux se connaître au travers de jeux de groupes et de rôles animés par le comédien Rachid à l'humour débordant, et de repas pris dans une ambiance festive.

Dès la validation de la première année de formation, certains stagiaires ont pu réaliser des animations « en solo » dans les collèges. Sadia a participé activement à la création du Nouveau Planning Familial de Douai, Hélène a pu aider régulièrement le secrétariat du Planning, Pasquine a permis de mieux communiquer grâce à l'informatique. Toutes et tous ont soutenu le Planning Familial dans ses engagements politiques.

A l'issue de cette formation, chacun espérera trouver un lien, avec sa vie professionnelle déjà en place ou dans de futurs projets.

Marie-Noëlle

Les stagiaires et leurs formateurs au gîte du Luron en mai 2010



Formation de professionnel-le-s relais “Contraception, Sexualité, Vulnérabilité”

“ J’ai un retard de règles, que faire ? ”,
“ Ça a craqué ” murmure-t-il, “ Je voudrais
la pilule mais je suis mineure ! ” s’inquiète-
t-elle. Des situations quotidiennes lors des
permanences ou des animations du Planning
Familial. Mais sommes-nous les premier-e-s
à les entendre ? Sommes-nous les seul-e-s à
pouvoir y répondre ? Combien n’osent pas
les poser ? Avant de se rendre chez nous, les
jeunes (et moins jeunes) en ont parlé autour
d’eux, ont essayé d’en parler ou ont aban-
donné.

Pourquoi ? Car il n’est pas facile de « se
lancer » et de trouver un interlocuteur qui
puisse écouter, voire répondre aux préoccu-
pations concernant la sexualité.

De ce constat, nous voilà investit d’une nou-
velle mission : la formation de professionnel-
le-s relais dans le cadre du programme natio-
nal « Contraception Sexualité Vulnérabilité »
(C.S.V.).

Cette formation concerne des professionnel-le-s exerçant
auprès de publics en situation de vulnérabilités venant
du secteur social, socioculturel, de l’éducation adaptée ou
spécialisée car leur formation initiale ne leur permet pas
d’acquérir les connaissances et l’aisance suffisante pour
aborder nos thématiques avec leur public ; mais aussi des
professionnel-le-s du secteur médical qui déplorent une
approche justement trop médicale des problématiques dans
leur formation de base. Bien sûr, il s’agit de personnes vo-
lontaires : chacun a ses limites, il ne s’agit pas de n’importe
quel sujet et il ne faut pas se faire violence.

Cette sensibilisation de 15h au total (soit 2 jours et demi)
n’entend pas former de futur-e-s conseiller-e-s capables
d’animer des groupes de paroles avec leur public, car ce
serait impossible compte tenu du temps accordé à cette for-
mation, mais surtout parce que ce n’est pas leur demande,
les professionnel-le-s n’ont pas spécialement l’envie de faire
des animations autour de la sexualité.

En fait, nous les appelons « professionnel-le-s relais » car cette
formation est surtout un travail en collaboration afin de
mieux informer et guider leur public vers un meilleur accès
à la contraception et l’avortement : ils se font le relais de
l’information. Il s’agit aussi de favoriser, pour les profession-
nel-le-s et leur public, la levée des obstacles à parler de la
santé sexuelle et reproductive.

Si on acquiert un peu de connaissances sur le corps, sur le
réseau des partenaires, si on a toujours en tête que la clef est
notre écoute, on acquiert une certaine aisance pour aborder
le thème de la sexualité avec des publics parfois en situation
de vulnérabilité et le dialogue avec eux devient tout de suite
plus facile.



Notre expérience à Lille :

En cette fin du mois d'octobre 2010, Martine Lenoir et moi-même, en binôme, avons animé un groupe de professionnel-le-s relais, dans la base du programme CSV, sur Lille Métropole. Une première pour moi, mais Martine avait déjà une expérience au niveau du Planning national.

Nous avons bien préparé ces trois jours : nous sommes toutes deux formées par le Mouvement Français pour le Planning Familial pour animer des groupes de paroles et des formations CSV professionnel-le-s relais, un programme bien établi, quels outils pour quels objectifs, combien de temps y consacrer. Tout est rôdé. Mais il y a une chose que l'on ne peut prévoir, c'est l'entente, l'ambiance dans le groupe, qui est très importante car elle permet un meilleur travail et des questionnements des plus intéressants quand les gens se sentent appartenir à un groupe.

En effet, ce sont des professionnel-le-s de structures différentes, qui interviennent auprès de publics spécifiques. Notre groupe était composé de dix professionnel-le-s, huit femmes et deux hommes : six d'entre eux travaillant dans un centre de prévention accueillant des jeunes de 16 à 25 ans, deux dans une association d'insertion sociale et professionnelle (précarité, sans papier, familles Rom), un dans un institut médico-éducatif (IME) accueillant des enfants et adolescents déficients mentaux de 5 à 20 ans et un dans un institut médico-professionnel (IMPRO) avec un public de jeunes déficients mentaux de 14 à 21 ans.

Bilan satisfaisant au terme de la première demi-journée, car un réel échange s'est engagé, beaucoup de choses concernant leurs attentes et préoccupations sont apparues...

et nous avons déjà débordé sur le timing ! Une seule personne nous a semblé plus distante, nous en avons reparlé plus tard et avons appris qu'elle n'était pas volontaire pour cette formation bien que très intéressée : d'où l'importance de choisir d'être là pour bien s'investir, d'oser le dire pour « crever l'abcès » et trouver sa place au sein du groupe.

Les deux jours et demi ont été très enrichissants autant pour les professionnel-le-s stagiaires que pour nous, les formatrices. Nous avons travaillé surtout sur des mises en situation d'écoute et de relation d'aide, sur le réseau des partenaires Lille Métropole (centre planification, centre IVG, associations...), sur la législation... sur les organes génitaux.

Au terme de cette sensibilisation, évidemment une certaine envie pour eux d'approfondir leurs connaissances autour de la sexualité... Ils se sentent plus à l'aise et plus informés pour orienter au mieux les jeunes qu'ils reçoivent, et capables de répondre à leurs demandes.

Ces formations représentent un enjeu majeur. Au-delà des échanges et des questionnements au sein du groupe, elles permettent de démultiplier nos forces actives sur le terrain, de toucher un public plus nombreux, et surtout que l'on ne voit pas forcément (car il n'entre pas dans le cadre des séances d'Éducation à la Vie Affective et Sexuelle).

Ces formations renforcent notre partenariat avec ces structures accueillant des publics déficients ou/et en situation de vulnérabilité.

Cette nouvelle mission n'en est qu'aux prémices : une autre action se prépare actuellement dans le Pas-de-Calais... à suivre.

Sabrina Sénéchal

Fondation du groupe "Vie nocturne"

Nous avons été contactés à la fin de l'année 2009 par Spiritek. Cette association, située rue du Molinel à Lille, intervient dans la réduction des risques liés aux drogues, particulièrement en milieu festif. Dans le cadre de leurs activités, ils interviennent depuis de nombreuses années dans les « méga-dancings » de la frontière belge. Ils nous ont proposé de rejoindre les rangs de leurs associations-partenaires pour tenir des stands de prévention avec eux.

Une convention a donc été signée au premier trimestre 2010 et un groupe de volontaires s'est monté pour réaliser et préparer ces interventions.

Au-delà des présences en boîte de nuit (nous avons signé pour 3 interventions par an), un gros travail de conception d'outils était à faire et est toujours en cours. Nous avons constaté qu'il n'existait pas d'affiches ou de flyers dans les collections de l'INPES abordant les thèmes que nous souhaitons traiter.

Le premier thème que nous avons décidé de travailler est celui du « consentement éclairé ». En effet, des retours que nous avons eus lors des permanences ou des animations du Planning montrent que de nombreux participants à ces

soirées se retrouvent régulièrement dans l'incapacité de choisir leurs rapports sexuels du fait de leurs consommations d'alcool ou de drogues. Il nous a donc semblé qu'il était important de communiquer à ce propos.

Les interventions proprement dites consistent, principalement, en une distribution massive de préservatifs, les discussions restent rares. Nous avons cependant pu faire quelques constatations pendant ces soirées : il reste, en 2010, moins tabou de consommer des stupéfiants que d'avoir une activité sexuelle ! Les clubbeurs discutent plus volontiers au stand « réduction des risques liés à la drogue » qu'au stand « préservatifs ».

Il faut cependant nuancer cette observation à la lumière de la longue présence des intervenants de Spiritek dans ces boîtes : ils sont connus, ce qui n'est pas encore notre cas. La deuxième observation concerne cette fois tous les stands : les filles restent presque toujours en retrait derrière les garçons et les laissent gérer à la fois les produits liés aux stupéfiants et les préservatifs...

Si nous n'avions pas été convaincus dès le départ de l'intérêt de notre présence en ces lieux, ces deux observations à elles seules auraient suffi à nous motiver. Reste la partie la plus difficile du travail : comment communiquer dans le bruit avec des gens pas toujours sobres sans leur donner l'impression que nous venons leur faire la morale !

Si vous avez des idées, vous êtes les bienvenus !

Pasquine Saule

Tout l'équipe du "Quoi de 9 ?" vous souhaite de bonnes fêtes et une excellente année 2011 !

Ont participé à ce numéro d'hiver 2010 :

**Anita Fontaine -rédactrice responsable,
Stéphanie Clemens, Sabrina Sénéchal, Véronique Clavey, Pasquine Saule, Anne-Marie Marmier, Marie-Noëlle,
Aouregan Catherine et Sébastien Delfino**

LE PLANNING FAMILIAL

03.20.57.74.80 - 16 Avenue Kennedy, 59000 LILLE

www.planning-familial.org



**le planning
familial 59**